



Règlement sportif – U11 (poussins et poussines)

Règlement approuvé lors de l'Assemblée Générale du 17/06/2016 à Avallon

Les matchs devront se dérouler en priorité en tout début d'après midi le samedi : 13h30 ou 14h pour deux équipes proches (moins de 30 km), et 14h30 ou 15h pour deux clubs plus distants.

- Equipe composée de **8 joueurs maximum**
- Jeu en 4 contre 4
- Si un club engage en championnat plusieurs équipes, une liste de 4 joueur(se)s brûlé(e)s devra être transmise au secrétariat du Comité pour l'équipe 1 (si 2 équipes engagées), pour les équipes 1 et 2 (si 3 équipes engagées), pour les équipes 1, 2, 3 (si 3 équipes engagées).
- Equipements utilisés :
 - ✓ grand terrain,
 - ✓ panneaux à 2m60
 - ✓ ballon Taille 5.

Temps de jeu et règles :

- 4 x 6 minutes décomptées (arrêt du chrono)
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : arrêt de la rencontre au 1er point marqué « panier en or »
- 2 temps morts en 1^{ère} mi-temps (1^{er} et 2^{ème} ¼ temps) et 3 temps morts en 2^{ème} mi-temps (3^{ème} et 4^{ème} ¼ temps)
- 5 minutes de repos entre 2^{ème} et 3^{ème} ¼ temps (mi-temps)
- 5 fautes personnelles par joueurs
- 4 fautes d'équipe par ¼ temps (Lancers francs à la cinquième)
- Changements à la demi-volée : passage par la chaise au premier arrêt du chrono
- Retour en zone
- Règle des 3 secondes très assouplies
- Défense Individuelle **obligatoire sur tout le terrain**
- Règle de l'alternance (aucun entre-deux sauf celui de l'engagement).

Arbitrage :

L'arbitrage de la rencontre sera assuré préférentiellement par deux arbitres officiels (stagiaires départementaux, arbitres club en formation ou confirmés) de la façon suivante :

- un arbitre du club recevant et un arbitre du club visiteur ;
- deux arbitres du club recevant.

Si le club visiteur peut proposer un arbitre, il devra en informer le club recevant dans un délai minimal de 48 heures avant la rencontre.

Feuille de marque officielle :

Jusqu'au 31 décembre 2016 : feuille électronique facultative

Si feuille papier (avec 3 feuillets : 1er bleu, 2ème vert, 3ème jaune canari) du Comité

Que faire de ces 3 feuillets ? :

- 1^{er} feuillet « bleu » à renvoyer par l'équipe vainqueur (gagnante) sous 48 heures au siège du Comité de l'Yonne,
- 2^{ème} feuillet « vert » à conserver et à remettre à l'équipe vainqueur (gagnante),
- 3^{ème} feuillet « jaune canari » à conserver et à remettre à l'équipe vaincue (perdante).

A partir du 1er janvier 2017, feuille électronique obligatoire

Saisie du résultat (sur le site de la FFBB) **maximum le dimanche soir par le club recevant** (équipe A)

Le comptage du match (sur tableau d'affichage et sur la feuille de marque) sera arrêté dès que l'écart atteindra 30 points. Si le club perdant remet un panier, la marque doit être portée sur la feuille de marque. L'équipe gagnante pourra à son tour enregistrer le prochain panier en respectant la différence de 30 points.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec le secrétariat du Comité de l'Yonne.

Delphine PLAT, Secrétaire Générale
du Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Didier TAFFINEAU, Président
du Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 • Fax : 03 86 51 27 17 • E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr • Site : www.basket89.fr
N° SIRET : 429 828 106 00022 - CODE APE : 9312Z - RNA : W891000826